

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT**

SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - FABRE Claude - BERNARD Delphine - KESZNER Patricia - DURAND Julie - GIMENO Nicole - GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Nicole CATHALA à Delphine BERNARD
Xavier MAFFRE à Anthony DURAND

Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

OBJET : Pose de caméras de vidéosurveillance : demande de subvention FIPD

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'installer des caméras de vidéosurveillance afin d'assurer la sécurité des administrés sur la commune.

Le montant des travaux est estimé à 40 994 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

SOLLICITE L'APPEL A PROJETS DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES

- | | |
|---|-------------|
| - Achat de fournitures pour la mise en place d'un système de vidéo protection | 29 579 € HT |
| - Vidéo protection zone Sébastopol | 11 415 € HT |

TOTAL HT 40 994 €

RECETTES

- | | | |
|------------------------|-------|-------------|
| • ETAT : DETR | (50%) | 20 497 € |
| • ETAT : FIPD | (20%) | 8 198.80 € |
| • Financement communal | | 12 298.20 € |

TOTAL HT 40 994 €

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 081-218102382-20250226-2602202504-DE

S²LO

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

Le Maire

Jérôme CROIS



Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 26 février 2025

Acte rendu exécutoire après télétransmission en préfecture et publication le 27 février 2025